

Novembre. 29, 2012

AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM À COMPTER DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2012

On rappelle aux employeurs et aux personnes travaillant au salaire minimum que le salaire minimum dans la province augmente à compter du 1^{er} décembre 2012.

Le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé l'augmentation du taux horaire du salaire minimum de 9,50 \$ à 10 \$, ce qui entraînera également la hausse de l'indemnité minimale de rappel à 30 \$.

« L'économie de la Saskatchewan a enregistré une croissance soutenue et il est donc normal d'augmenter le salaire minimum », a déclaré le ministre des Relations et de la Sécurité en milieu de travail, monsieur Don Morgan. « Depuis 2007, le salaire minimum s'est accru de 25,8 p. 100, ce qui représente une hausse considérable pour les travailleurs en Saskatchewan. »

Environ 22 000 personnes travaillant au salaire minimum en Saskatchewan bénéficieront de cette augmentation. Ce groupe constitue environ 5 p. 100 de la main-d'œuvre rémunérée en Saskatchewan.

-30-

Renseignements :
Daniela Machuca
Ministère des Relations et de la Sécurité en milieu de travail
Regina
Téléphone : 306-787-3716